

N/REF : 9/04/2026 10H47 C:000003 I:02684
V/REF : AC/C44242
V/Email reçu le Jeudi 09/04/2026 à 10H47

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. THE
IMMEUBLE : TERRAS.D'HELIOS -THE
1/7, RUE DES GLENAN
.
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 12 Avril 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 7 RUE DES GLENANS - MR LE NEVEZ 06 52 12 44 18
LOGEMENT N° 107505, PORTE N°12, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : DYSFONCTIONNEMENT BEC
Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 09/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DU BALLON
CONTRÔLE DU THERMOSTAT
CONSTAT : L'EAU MONTE A 47°
REMARQUE : DEPUIS QUE LE CHAUFFAGE COLLECTIF A ÉTÉ COUPÉ LA TEMPÉRATURE
DE L'EAU EST PLUS BASSE.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : FM LCOMPTER Email envoyé le 09/04/26 à 17H25 acasaert@aiguillon.com

09/04 : APPEL SANS POSSIBILITÉ DE LAISSER UN MESSAGE
FM LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 09/04/26 A 17:25 MME CASAERT A.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et
d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents
diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	51,46	51,46
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,58	20,58
TOTAL H.T.				72,04
T.V.A. a 10,00%				7,20
TOTAL T.T.C.En EURO				79,24

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.